



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/1999/NGO/27  
5 août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et  
de la protection des droits de l'homme  
Cinquante et unième session  
Point 12 a) i) de l'ordre du jour

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS DANS DES DOMAINES DONT LA  
SOUS-COMMISSION S'EST DÉJÀ OCCUPÉE OU POURRAIT S'OCCUPER :

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX EN RAPPORT AVEC DES RECOMMANDATIONS  
ET DES DÉCISIONS CONCERNANT, NOTAMMENT :

LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LE RÉTABLISSEMENT DES DROITS DE L'HOMME  
AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Exposé écrit présenté par l'Organisation internationale pour  
l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué  
conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[20 mai 1999]

1. Dans ce climat d'hostilité, face à ces tragédies que les êtres humains font vivre à leurs semblables, nous devons réfléchir sérieusement à la manière de faire des mécanismes internationaux, qui sont les seuls instruments dont nous disposons, un moyen efficace et viable de résoudre les conflits internationaux et de réprimer l'instinct sanguinaire de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies est notre unique refuge et doit échapper à toute hégémonie afin que les peuples du monde croient dans sa mission et dans sa capacité de les représenter.

2. Pendant des années, au cours de nombreuses conférences, nous avons écouté avec attention des déclarations en faveur d'un certain nombre de peuples de la planète qui sont victimes de déportations massives, de massacres et de génocide, crimes monstrueux et funestes dont le diable lui-même rougirait. Le sort infligé à ces peuples, et en particulier au peuple palestinien - élimination, oppression et persécution - depuis plus de 50 ans est un outrage à la dignité de l'homme en général et à la notion même d'"être humain" et à tout ce qu'elle recouvre.

3. Nous ne reviendrons pas sur les atrocités commises à l'égard du peuple palestinien ni sur les horreurs dont ont été victimes les peuples des Balkans. Pareille cruauté devrait ébranler l'humanité au plus profond de sa conscience et déshonore les meilleurs d'entre nous. Elle nous amène à nous demander où est le droit international dans tout ce chaos. Où sont les instruments internationaux des droits de l'homme ? Où est l'Assemblée générale des Nations Unies et où est le Conseil de sécurité ?

4. La société mondiale qui a, au milieu du siècle, rédigé la Charte des Nations Unies et a accordé le droit de veto à des superpuissances comme les États-Unis et le Royaume-Uni, s'était donné pour but d'empêcher les actes d'agression des forts et des puissants à l'encontre de ceux qui sont faibles et sans défense. Le droit de veto était destiné à préserver les générations futures des malheurs et de l'effusion de sang qui accompagnent la guerre, guerre qui, à deux reprises, venait d'entraîner toute une génération dans des souffrances indescriptibles. Pourtant, chaque jour qui passe, les forts continuent de commettre à l'égard des faibles des actes d'agression et de menacer la paix internationale. Hier il s'agissait de la Libye et du Soudan, aujourd'hui c'est le tour de l'Iraq et des Balkans; et demain ? ... Tous ces actes sont commis au mépris des règles du droit international de la Charte des Nations Unies et au mépris des résolutions du Conseil de sécurité.

5. Une des causes des problèmes auxquels l'humanité est confrontée jour après jour vient des médias internationaux. Ces médias, que l'on trouve pratiquement dans tous les points du globe, présentent le plus souvent des renseignements subjectifs, obtenus auprès de sources douteuses et peu fiables. Ils sont parvenus de manière ingénieuse, usant de techniques de reportage tendancieuses et sélectives, à imposer au monde une propagande qui dévalorise l'être humain, cependant que les nations et les peuples avancent à tâtons dans les ténèbres.

6. Il est beaucoup plus dangereux et pervers de maquiller des mensonges que de mentir ouvertement, car très peu d'observateurs sont suffisamment sur leurs gardes ou ont une connaissance suffisante des faits. L'exercice consiste à surestimer la moitié de la vérité et à sous-estimer délibérément l'autre

moitié. Il consiste également à attacher de l'importance à ce qui n'en a pas en présentant ce qui est important comme étant sans importance. De telles pratiques ne sont pas une déformation banale de la vérité, mais une entreprise de désinformation habile et compliquée. Ce rôle que les médias internationaux ont joué et continuent de jouer, ils le font d'une manière cachée et insidieuse, perceptible seulement pour des spécialistes éminents.

7. L'influence de quelques petits groupes de pression puissants sur les médias internationaux est une réalité que nul ne saurait contester. Les médias sont utilisés comme une arme sournoise et le public ne sait plus où il en est. Cette situation si l'on n'y met pas fin aura nécessairement des conséquences graves et dangereuses. Les instruments relatifs aux droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale doivent être intégralement mis en oeuvre afin de démasquer ceux qui mêlent de propos délibéré le vrai et le faux.

8. Le préambule de la Charte des Nations Unies s'ouvre sur ces mots : "Nous, peuples des Nations Unies". Ces mots ont un sens profond et puissant, et "Nous, peuples des Nations Unies" devons les conserver dans notre conscience et les garder à l'esprit dans nos travaux. Les organisations non gouvernementales qui prennent part aux travaux de la Sous-Commission, et même les autres, représentent véritablement les peuples du monde. Il est donc de leur devoir de poser les problèmes et de proposer les solutions qui permettront d'arracher le monde à la catastrophe imminente où risquent de l'entraîner, dans leur indifférence, les forts et les puissants.

9. L'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale lance un appel à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales pour qu'elles appuient les recommandations ci-après, qu'elle considère comme essentielles et d'une importance capitale :

a) Inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à condamner dans les termes les plus énergiques qui soient le recours à la force des armes au mépris des résolutions du Conseil de sécurité;

b) Inviter l'Assemblée générale à chercher les moyens de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité dans l'exercice de sa fonction première, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faudrait engager des consultations en vue de tenter d'arriver à un règlement de la question du droit de veto qui empêche d'appliquer des résolutions adoptées à l'unanimité ou par consensus. Nous recommandons l'élaboration de mesures et procédures appropriées en vue de faire en sorte que tout veto empêchant l'application d'une résolution adoptée par consensus soit porté devant la Cour internationale de Justice afin qu'elle tranche en la matière (l'Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a adressé une lettre au Secrétaire général à cet égard et elle espère qu'elle rencontrera l'appui nécessaire);

c) Inviter le Secrétaire général à oeuvrer, en coopération avec l'Assemblée générale, à promouvoir l'application des articles et dispositions de la Charte qui prévoient que les conflits internationaux sont portés devant la Cour internationale de Justice et qui préconisent de s'abstenir de recourir à la force tant que la Cour n'a pas rendu son arrêt;

d) Inviter le Secrétaire général, en coopération avec l'Assemblée générale, à lancer le projet de création d'un réseau mondial de transmission par satellite sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, qui diffuserait des programmes traduits dans toutes les langues officielles de l'ONU. Ce réseau mondial serait placé sous le contrôle du Secrétariat, diffuserait des informations sur les travaux et les conférences de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des commentaires donnant un éclairage sur les questions qui touchent à la coopération internationale et à la solidarité.

10. Nos recommandations simplifieraient-elles à l'extrême des questions internationales compliquées ? Aspirerions-nous à un idéal bizarre que l'humanité ne saurait atteindre ? On pourrait le croire, mais nous pensons que c'est à de telles aspirations que l'on doit les plus grandes avancées de l'humanité sur le chemin de la paix et la prospérité et que c'est ainsi qu'il a été possible d'éviter des souffrances et des détresses sans bornes.

-----